

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 16 janvier 2024 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivantes :

Site visé par la demande : 11, rue Saint-Aubin

Nature et effets de la demande :

Cette demande de dérogations mineures concerne un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée et vise à:

- Permettre une entrée charretière et une aire de stationnement d'une largeur de 8 mètres, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une largeur maximale de 6.7 mètres.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique greffe@ville.delson.qc.ca ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 20 décembre 2023.

Me Luc Drouin
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public de dérogations mineures ci-dessus à la date et de la façon suivante :

- Affichage à l'hôtel de ville le 20 décembre 2023.
- Affichage sur le site Internet de la Ville le 20 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 décembre 2023.

Me Luc Drouin
Greffier